

**PERSONNEL ELECTRICIEN - HABILITATION ELECTRIQUE**  
**H0/B1(V)/H1/BR/BC/B2(V)/H2/HC/BE/BC ESSAI, MESURAGE, VERIFICATION -**



**OBJECTIFS**

Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité électrique et des risques présentés par le courant électrique et par les installations et équipements Basse Tension (selon la norme NF C 18-510)

Opérer en sécurité sur l'ensemble ou une partie d'un ouvrage en exploitation (B1)

Permettre au personnel d'encadrement d'organiser des travaux d'ordre électrique, de délimiter une zone de travail et de surveiller le personnel (B2)

Appliquer les consignes de sécurité liées aux consignations, aux travaux hors tension ou au voisinage effectué sur des ouvrages ou des installations électriques (BC)

Appliquer les consignes de sécurité liées aux interventions d'entretien et de dépannage effectuées sur des installations ou équipements électriques (BR) ou de mesure, essais et vérification (BE Essais, mesures ou vérifications)

Accéder aux locaux HT (H0)

Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation : H0 et B1, B1V, BC, BR, B2, B2V, BE Essais, mesures ou vérifications

**Personnes concernées :**

Personnel électricien ou électromécanicien chargé, dans le domaine Basse tension (BT) : d'exécuter des consignations et des interventions d'entretien et de dépannages, de mesures ou de vérifications, d'exécuter et/ou de diriger des travaux hors tension.



**DURÉE**

- Formation initiale : 3 jours
- Formation recyclage : 1,5 jours



**PRE-REQUIS**

Posséder des compétences techniques en électricité est obligatoire pour suivre cette formation

Maîtrise orale et écrite de la langue française

Etre obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, chaussures de sécurité, écran facial, gants isolants...) pour effectuer les travaux pratiques du stage

**Contexte :**

- Le décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010, relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, impose, entre autres, à l'employeur de délivrer une habilitation électrique ainsi qu'un carnet de prescriptions.
- L'arrêté du 26 avril 2012, relatif aux normes définissant les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage fixe la NF C 18-510 comme référence des normes.

**CONTENU**

**PARTIE THEORIQUE**

L'évaluation des risques

Les dangers de l'électricité

Les nouvelles dispositions réglementaires

Les appareillages en Basse Tension

Les limites, zones et opérations liées

Les équipements de protection

Les rôles et titres d'habilitation

Procédure et déroulement des travaux hors tension

Procédure et déroulement des interventions

Les opérations de manœuvres, mesurages, vérifications et essais

La procédure en cas d'accident électrique

La procédure en cas d'incendie électrique

Chargé de travaux, rôle et opérations

Chargé de consignation, rôle et opérations

Chargé d'intervention, rôle et opérations

Pour le recyclage la session commencera par une discussion dirigée qui permettra de mettre en avant le retour d'expérience du stagiaire





## METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Exposés multimédias interactifs
- Manipulations de composants électriques et dispositifs de sécurité
- Etude des risques spécifiques relatifs aux installations du participant
- Formateurs reconnus compétents selon la norme NF C 18-510

## MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION

### Suivi :

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

### Évaluation et validation :

Evaluations théorique et pratique réalisées à la fin de la formation.

Attestation de stage

Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné proposé par le formateur.

## INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES

Inscription sur devis et CGV en fonction du calendrier prévisionnel et de l'état de remplissage des sessions

## ACCESSIBILITE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre centre de formation répond aux besoins d'accessibilité liés à la norme ERP.

La formation est accessible, sous conditions, aux personnes en situation de handicap  
Un **réfèrent handicap** est à votre écoute pour sécuriser votre parcours de formation en collaboration avec les partenaires professionnels (Cap Emploi, AGEFIPH ...)

## MODALITÉS DE L'ACTION

INTER

INTRA entreprise

Cette formation peut être organisée sur mesure pour votre entreprise. Contactez-nous pour mettre en place les modalités avec notre conseillère et obtenir votre tarif dédié.

### Référents pédagogiques

Rodolphe DUCLA – Patrick BARRERE

ACCUEIL : 05 64 25 08 50

## MISE EN SITUATION PRATIQUE

- Le stagiaire doit être capable :
- D'analyser les risques électriques
- De mettre en œuvre les procédures de consignation
- De protéger une zone de travail par obstacle ou isolation (pose de nappe isolante)
- D'évoluer et accomplir son travail dans une zone protégée
- De rendre compte des difficultés rencontrées
- D'intervenir en cas d'accident corporel ou d'incendie
- De rédiger les documents applicables et transmettre les informations
- D'assurer la surveillance d'une zone de travail
- D'étudier un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes en vigueur, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué

### Evaluation des acquis par un test



Contactez-nous !

Votre conseillère formation :  
Johanna DARZEINS  
Mobile : 06.59.87.22.55  
E-MAIL : [johanna@bp-formations.com](mailto:johanna@bp-formations.com)

Proposition Tarifaire sur demande



Nos taux de réussite et satisfaction sur notre site : [bearnpyreneesformation.com](http://bearnpyreneesformation.com)